



COMPTE - RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2014.

.....

L'an deux mille quatorze, le quinze décembre à 18 heures 30, le Conseil municipal de Fleury-sur-Orne, légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique ordinaire sous la présidence de Monsieur Marc LECERF, Maire.

Présents : Marc LECERF, Jacqueline BAURY, Franck SAVARY, Myriam HOORELBEKE, Lionel MULLER, Lydie PRIEUR, Nicolas LIOT, Michelle PERRAUD, Claude LECLERE, Béatrice LEPAON, Christian LETELLIER, Vanessa BRANDOLIN, Jonathan FERIAUD, Morgane GUIMBAULT, Vincent FALLIGAN-DEVERGNE, Jézabel SUEUR, Dominique DUGOUCHET, Delphine MULLER, Florian FAUDAIS, Mariannick LEBAS, Christian LAFAGE, Marie DENIS, Franck DORE, Olivier VRIGNON, Laurence VALLEE,

Absents : Elodie BELLET, Cédric PEGEAULT représenté par Nicolas LIOT

Secrétaire de séance : Vincent FALLIGAN-DEVERGNE

1. PRIX DE L'EAU 2015.

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit voter le prix de l'eau pour l'année 2015 avant la fin du mois de décembre.

Il propose de ne pas appliquer d'augmentation sur les tarifs du service de distribution de l'eau potable applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 :

- Part fixe - abonnement : 6.34 €
- Prix/m³ consommé : 0.44 €

Adopté à l'unanimité.

2. TARIFS SALLE ORESME

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs de location de la salle Oresme avant la fin du mois de décembre.

Il propose de modifier les tarifs de location de l'espace Nicolas Oresme, et de les arrêter comme suit au 1^{er} janvier 2015 :

Fleurysiens : Particuliers, entreprises :

Salle	Journée en semaine	Week-end
Deux salles	254 €	505 €
Salle Galilée	193 €	378 €

Non-fleurysiens : Particuliers, entreprises :

Salle	Journée en semaine	Week-end
Deux salles	350 €	650 €
Salle Galilée	250 €	500 €

Associations Fleurysiennes :

Activité non lucrative	Gratuit
1 ^{er} repas ou activité lucrative	247 €/week-end
Repas ou activité lucrative suivant	493 €/week-end

Associations non Fleurysiennes, ou tous autres organismes :

activité lucrative ou non	617 €/week-end
---------------------------	----------------

Caution 500 €

Adopté à l'unanimité

3. TARIFS SALLE PASTEUR

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs de location de la salle Pasteur avant la fin du mois de décembre.

Il propose de modifier les tarifs de location de la salle Pasteur, et de les arrêter comme suit au 1^{er} janvier 2015 :

Week-end - particuliers :

Fleurysiens	160 €
Non Fleurysiens	250 €

Associations Fleurysiennes :

Activité non lucrative	Gratuit
1 ^{er} repas ou activité lucrative	86€/week-end
Repas ou activité lucrative suivante	149 €/week-end

Caution 200 €

Adopté à l'unanimité

4. TARIF DES CONCESSIONS

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur les tarifs des concessions avant la fin du mois de décembre.

Il propose de fixer les tarifs des concessions dans le cimetière communal, applicables à compter du 1^{er} janvier 2015 comme suit ;

Type de concession	15 ans	30 ans	50 ans
Traditionnelle	104 €	202 €	401 €
Columbarium	401 €	604€	801 €

Adopté à l'unanimité

5. RAPPORT CLECT

Monsieur le Maire rappelle qu'en application de l'article 1609 nonies C du code général des impôts (CGI), il est proposé au Conseil Municipal d'analyser les rapports de la Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) concernant la création de services communs entre la ville de Caen et Caen la Mer au 1^{er} octobre 2014.

Il propose d'approuver le rapport n° 141008-1 de la CLECT relatif à l'évaluation des charges nettes transférées des communes citées ci-dessus.

Adopté à l'unanimité.

6. AVENANT CORRESPONDANT SOLIDARITE EMPLOI

Monsieur le Maire rappelle que depuis 2007, il a été mis en place un dispositif intitulé « Correspondants Solidarité Emploi » piloté et animé par la Maison de l'Emploi et de la Formation de l'Agglomération Caennaise. Il s'agit d'une opération de proximité auprès des publics les plus fragiles et se trouvant en rupture avec les institutions du service public. La convention de partenariat arrive à son terme le 31 décembre 2014, et le contexte n'a pas permis de préparer une nouvelle convention. Les partenaires signataires souhaitent reconduire le dispositif par voie d'avenant afin de se donner le temps d'y retravailler en 2015.

Après avoir exposé la proposition d'avenant, il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'avenant relatif au dispositif « Correspondants Solidarité Emploi »

Adopté à l'unanimité.

7. RECONDUCTION DE LA CONVENTION AVEC LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT DU CALVADOS

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que la commission municipale, a examiné, en lien avec sa politique éducative, le cadre d'un nouveau partenariat avec la Ligue de l'Enseignement. Elle propose de formaliser ce partenariat au travers d'une convention annuelle 2015, reconductible par reconduction expresse qui en définira les objectifs et les moyens.

Ces objectifs sont prioritairement de :

- Garantir la continuité des offres actuelles avec des exigences de qualité éducatives toujours maintenues
- Poursuivre de nouvelles actions vers de nouveaux publics
- Développer les actions périscolaires
- renforcer le lien partenarial sur le territoire

Plusieurs axes de travail ont été retenus, pouvant être traités concomitamment.

- **Partenariat global** : la Ligue de l'Enseignement apportera un soutien à la municipalité dans sa réflexion sur sa politique éducative locale et participera à la vie locale :
 - Participation aux temps de réflexion concernant la mise en œuvre de cette politique
 - Apport de connaissances et d'expériences
 - Contributions réflexives et apports de savoir-faire
 - Apports de connaissance concernant les dispositifs institutionnels soutenant les politiques enfance – jeunesse
 - Organisation et participation aux projets et événements locaux
- **Centre de loisirs** : organiser un accueil collectif de mineurs pour les enfants sur le territoire
 - Continuité et évolution des actions du centre de loisirs : qualifier les projets par tranche d'âge (label « enfance/jeunesse » CAF), et augmenter puis maintenir la fréquentation du public.
 - Loisirs parents / enfants : continuer les animations parents/ enfants, entretenir le partenariat avec les parents, travailler sur des thématiques en lien avec la fonction parentale.
- **Projet jeunes** :
 - Développer et pérenniser l'existant : ouverture de temps d'accueil, la « passerelle » entre le centre de loisirs et le secteur préadolescents, qualifier les temps par tranche d'âge, aux spécificités garçons/filles, favoriser l'expression des jeunes.
 - Mener des actions, notamment dans les quartiers, en direction des jeunes ne fréquentant pas la structure
 - Être un relais d'informations pour différentes problématiques (recherche, formation, projet de départ en vacances...) en lien avec les structures du territoire (Collège Pagnol, CSC, Mission Locale, Bibliothèque, JSF, UFAC....)
- **Temps périscolaire** : L'ensemble du dispositif mis en place à l'occasion de la réforme des rythmes scolaires a permis d'élaborer le projet éducatif territorial (PEDT) qui engage l'ensemble des parties prenantes. Aussi, le Conseil Éducatif du PEDT souhaite dans le respect des projets éducatifs des écoles et du centre d'animation et de la politique enfance et jeunesse municipale.

- Organiser l'accueil des enfants scolarisés en maternelle et en élémentaire à Fleury-sur-Orne, sur le temps périscolaire
- Mettre en place la coordination des actions périscolaires
- Garantir la continuité des offres actuelles avec des exigences de qualité éducatives toujours maintenues
- **Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité** : continuer l'accompagnement scolaire en lien avec les évolutions du territoire et du PEDT

Il propose donc de l'autoriser à signer la convention de partenariat avec la Ligue de l'Enseignement du Calvados pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2015 reconductible deux fois par reconduction expresse.

Adopté à l'unanimité.

8. EMPRUNT 2014

Monsieur le Maire donne lecture de la proposition de la Banque Postale relative aux besoins de financements de la commune à hauteur de 1 800 000 €.

La proposition de la Banque Postale porte sur un emprunt sur 15 ans avec remboursement trimestriel au taux fixe de 2,05%.

Il propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer l'ensemble de la documentation contractuelle relative au contrat de prêt et de l'habiliter à procéder ultérieurement aux diverses opérations prévues dans le contrat de prêt sans nouvelle délibération.

Adopté à l'unanimité.

9. ENQUETE PUBLIQUE DE FEUGUEROLLES BULLY

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'enquête publique en cours pour le comblement de la carrière de Feuguerolles-Bully.

Il propose au Conseil Municipal de faire siennes les conclusions de l'autorité environnementale sur ledit projet :

« l'enjeu hydrogéologique paraît avoir été sous-estimé dès l'état initial ce qui explique que le comportement hydrogéologique dans le massif recréé à terme n'ait pas été modélisé.

Les principales remarques et demandes de précisions supplémentaires sont majoritairement motivées par :

- les caractéristiques particulières du projet qui vise une recréation du vallonnement initial, ce qui engendrera un retour à des circulations de nappes en sous-sol, celles-ci circulant vers l'Orne et sa nappe alluviale,
- l'utilisation de pneumatiques pour le confortement géotechnique,
- la localisation en périmètre de protection pour l'alimentation en eau potable du pompage sur l'Orne au niveau de Louvigny.

Ainsi, il est souhaitable que la technique « pneusol » ne soit employée que sur des zones hors d'eau à l'issue du réaménagement et après arrêt des pompages des eaux d'exhaure. Cette disposition, déjà prescrite dans le précédent arrêté préfectoral, nécessite, pour être appliquée concrètement de façon satisfaisante, de connaître le plus précisément possible les comportements des nappes présentes au terme du réaménagement et de définir des cotes limites en fonction des courbes piézométriques en période de hautes eaux.

Des précisions apparaissent donc nécessaires pour finalement assurer la maîtrise des risques de toute pollution, notamment accidentelle (relargage brutal dans les nappes par incendie des pneus éventuellement présents en affleurement ou très proches de la surface sous couvert forestier ou dissolution chimique liée aux caractéristiques particulières des eaux souterraines) à laquelle les eaux superficielles sont par définition très vulnérables.

Hormis le domaine particulier lié à la préservation indispensable de la qualité de la ressource en eau superficielle de la rivière de l'Orne, le projet est particulièrement intéressant sur le plan environnemental, notamment quant à l'objectif de récréation de milieux divers, de continuités écologiques et d'un profil topographique en harmonie avec le paysage proche. »

Adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h40.

Extrait certifié conforme
Marc Lecerf, Maire,